



Utilisation du chéquier abus de confiance et découvert de sa mère

Par **Anne polvanskia**, le **06/08/2018** à **08:41**

Bonjour,

Le fils de ma grande-mère de 95 ans se sert sur ses comptes pour faire tous ses achats personnels (par exemple le garagiste alors que ma grand mère ne conduit pas, des dépenses dans une autre ville où n'habite pas ma grand-mère alors qu'elle ne sort pas), des dépenses jusqu'à arriver à mettre ma grand mère à découvert de 1500€ alors que ma grand mère touche 2.600 € de retraite et des loyers.

Que puis je faire ? Elle n'est pas sous tutelle mais à confiance en son fils alors qu'elle ne devrait pas. Je pense que son fils fait cela pour que je n'ai rien au décès de ma grand mère. Que je sois entièrement exclu.

De plus, son fils s'occupe de gérer une maison en usufruit qui appartient à ma grand mère et à moi (j'ai la nue propriété).

Sachant qu'elle n'a plus ses capacités est-ce que je peux demander à gérer moi même cette maison car elle était à ma mère (j'ai la nue propriété) et l'usufruit n'est pas entre de bonnes mains.

Je ne sais pas quoi faire , depuis des années je suis dans cette situation. C'est son fils qui gère absolument tout et qui la met à découvert.

Merci.

Par **Visiteur**, le **06/08/2018** à **09:15**

Bonjour,

vous n'êtes pas censé hériter de votre GM. A moins que son fils ou sa fille, et donc votre papa ou maman, soient décédés ?

Par **Anne polvanskia**, le **07/08/2018** à **01:36**

Bonsoir,

Je reviens en représentation c'est pour cela oui